

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2015

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 22 septembre 2015

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 11 septembre 2015

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2015-87

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Côme TOLLET

OBJET
CONTRAT PLURIANNUEL
D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
AVEC LA MISSION LOCALE
PLATEAU NORD VAL DE SAONE

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à M. TOLLET), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. FORQUIN, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN (par proc. à Mme CRESPIY à partir du N° 2015-79), M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. PETIT), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme CARRET à partir du N° 2015-78), Mme NICAISE (par proc. à Mme WEBANCK), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS (par proc. à Mme ROUCHON), M. MANINI, Mme CARLE (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), M. DUREL, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI (par proc. à M. DUREL), M. CHAISNE

Etaient absents : Mme BAJARD, M. MATTEUCCI

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le
Identifiant de l'Acte :
069 216900340.....

Rapport de : C. TOLLET

Par délibération N° 2008-179 du 3 novembre 2008, le Conseil Municipal a approuvé le contrat type d'objectifs et de moyens entre la Ville et les associations. Le contrat est mis en œuvre obligatoirement pour les associations bénéficiant d'une aide financière supérieure à 23 000 euros. La Mission Locale Plateau Nord Val de Saône s'inscrit dans ce cadre avec une subvention annuelle de plus de 40 000 euros. Un contrat d'objectifs et de moyens a ainsi été conclu le 6 juin 2011 entre la Ville et l'association pour une période de 4 ans et il convient donc aujourd'hui de renouveler ce cadre partenarial.

1. Présentation des actions de la Mission locale

La Mission Locale Plateau Nord Val de Saône a pour but d'aider les jeunes demandeurs d'emploi âgés de 16 à 25 ans, résidant sur son territoire d'intervention, à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle par une intervention globale à leur service :

- Accueillir, informer, orienter, accompagner les jeunes pour les aider à construire un itinéraire d'insertion professionnelle et sociale ;
- Prendre en compte les dimensions économique, sociale, culturelle et institutionnelle de la situation des jeunes et en priorité les plus en difficulté ;
- Elaborer des réponses partenariales adaptées à leur situation en matière d'accès à l'emploi, à la formation, à la santé, au sport, à la culture, aux loisirs ;
- Susciter et soutenir des initiatives individuelles et collectives des jeunes tant sociales que professionnelles ;
- Repérer, analyser et faire connaître les besoins des jeunes afin de favoriser l'élaboration de politiques locales d'insertion sociale et professionnelle ;
- A partir des potentialités locales, mettre en œuvre des réponses innovantes tant économiques que sociales, les diffuser afin d'enrichir les politiques d'insertion.

La Mission Locale Plateau Nord Val de Saône s'appuie sur la Charte Nationale des Missions Locales du 12 décembre 1990 qui définit les principes sur lesquels est fondé l'engagement des partenaires publics et privés.

Elle a conclu le 25 mars 2015 un contrat d'objectifs de trois ans (du 01/01/2015 au 31/12/2017) avec l'Etat et la Région, qui participent à son financement.

Elle dispose d'une antenne locale sur le territoire de Caluire et Cuire, actuellement située 21 chemin de Crépieux, qui sera transférée prochainement dans des locaux municipaux situés 37 avenue Général de Gaulle. Cette mise à disposition de locaux fera l'objet d'une convention spécifique.

2. Objectifs assignés à la Mission Locale et contreparties de la Ville

• *Objectifs généraux*

La Mission Locale s'engage à mettre en œuvre au profit des jeunes de 16 à 25 ans de Caluire et Cuire l'ensemble des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle existants en application des textes en vigueur ou à venir dans le cadre des programmes nationaux.

Pour réaliser ses objectifs d'accueil, d'accompagnement et de suivi des jeunes, la Mission Locale s'engage à affecter à ses actions l'encadrement nécessaire dans le strict respect de la réglementation applicable à ces activités et à obtenir le cas échéant les conventions et les agréments requis avec les différents partenaires (Etat, Direccte, Région, Pôle Emploi...).

La Mission Locale veille à proposer à tous les jeunes accueillis dans son antenne de Caluire et Cuire, un accompagnement individualisé, à les accompagner dans des actions de formations, la recherche d'un emploi et à assurer un suivi social des jeunes, particulièrement ceux en grande difficulté.

• *Objectifs particuliers*

Pour tenir compte de la situation particulière de la commune de Caluire et Cuire, il est attendu de la Mission Locale Plateau Nord Val de Saône la réalisation des actions suivantes :

Actions visant à toucher les jeunes :

- la mise en place d'actions innovantes (partenariat avec les collèges et lycées, actions dans les lieux fréquentés par les adolescents,...)
- la mise en place d'un partenariat avec les différentes structures dédiées aux jeunes de la commune, et notamment avec Caluire Jeunes et le Bureau Information Jeunesse
- la mise en place d'actions en lien avec le monde économique du territoire.

Au regard du nombre potentiel de jeunes qui peuvent être touchés par la structure, la Ville souhaite en particulier que le nombre de jeunes effectivement suivis augmente de manière significative dans les prochaines années. Elle pourra réviser le montant de ses engagements en fonction de l'évolution de ces besoins.

Actions visant à consolider le partenariat avec la Ville :

- la tenue d'une rencontre, au minimum une fois par an, avec les responsables emploi et insertion de la commune, afin de mettre en commun les informations disponibles sur la situation des jeunes et définir les moyens les plus adaptés pour les aider.

Actions visant à améliorer la connaissance du territoire et le rendu de l'information :

- l'élaboration d'un diagnostic partagé sur la situation de la Ville, permettant de croiser les données et actions existantes sur la commune,
- la mise en place, en partenariat avec la commune, d'un tableau de bord présentant à la fois des indicateurs d'activités et des indicateurs de résultat. Ce tableau de bord s'appuiera notamment sur les données extraites de Parcours 3, logiciel national de suivi des jeunes.
- l'envoi à la Ville, annuellement, et à l'appui de la demande de subvention, d'un compte rendu d'activité précis présentant, outre l'activité de la Mission Locale Plateau Nord Val de Saône, l'impact concret des mesures mises en place sur le public cible.

Pour aider la Mission Locale à mettre en œuvre ses objectifs, et en contrepartie des objectifs fixés par la présente convention, la Ville de Caluire et Cuire s'engage à :

- verser **une subvention de fonctionnement qui s'élève en 2015 à 44 050 euros** ;
- mettre à disposition de la Mission Locale des locaux, qui font l'objet d'une convention particulière ;
- la Ville s'engage également à mettre en œuvre des moyens adaptés permettant de développer des synergies plus importantes entre tous les acteurs de l'emploi.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 40 voix pour, (M. TOLLET quitte la salle et ne prend donc pas part au vote)

- APPROUVE

les termes du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ci-joint,

- AUTORISE

Monsieur le Député-Maire à signer ledit contrat.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 22 septembre 2015
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET